



Ontario  
Securities  
Commission

Commission des  
valeurs mobilières  
de l'Ontario

P.O. Box 55, 19<sup>th</sup> Floor  
20 Queen Street West  
Toronto ON M5H 3S8

CP 55, 19<sup>e</sup> étage  
20, rue queen ouest  
Toronto ON M5H 3S8

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES  
L.R.O. 1990, c. S.5, AMENDÉE**

**– ET –**

**DANS L'AFFAIRE DE BERNARD BOILY**

**AVIS D'AUDIENCE  
(Articles 127 et 127.1)**

**AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») tiendra une audience en vertu des articles 127 et 127.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, L.R.O. 1990, c. S.5, amendée (la « Loi ») aux bureaux temporaires de la Commission situés à ASAP Reporting Services Inc., au Centre Bay Adelaide, 333, rue Bay, bureau 900, à Toronto, le 27<sup>e</sup> jour du mois de mars, 2013 à 10 h, ou dès que possible après cette date;

**ET AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** que l'objectif de cette audience est de déterminer s'il est dans l'intérêt public pour la Commission d'approuver l'accord de règlement entre les membres du personnel de la Commission (le « personnel ») et Bernard Boily;

**EN RAISON** des allégations telles qu'elles sont établies dans l'exposé des allégations du personnel daté du 29 mars 2011;

**ET AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** que toute partie à la procédure peut être représentée par un avocat;

**ET AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** qu'en cas d'absence de comparution de toute partie à l'heure et à l'endroit indiqués, l'audience peut continuer en l'absence de cette partie et qu'une telle partie n'aura pas droit à tout autre avis supplémentaire concernant la procédure.

**DATÉ** à Toronto ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2013.

*“John Stevenson”*  
\_\_\_\_\_  
John Stevenson  
Secrétaire de la Commission